

Durant le mandat 2014 / 2020, la Communauté de Communes aura connu un certain nombre d'évolutions notables.

Tout comme en 2015, le changement de régime fiscal : passage de la fiscalité additionnelle à la fiscalité professionnelle unique, ou encore la compétence « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ».

Et puis, à la suite de la loi NOTRe :

En 2017 :

- ➔
 - **Transfert de la compétence économie** suite à la suppression de la mention de l'intérêt communautaire pour les zones d'activités économiques ;
 - **Dissolution du SIGAL** et le transfert de deux agents de la plateforme de service de proximité à la Communauté de Communes ;
 - **Création d'un service d'élimination des déchets ménagers** à la Communauté de Communes suite à l'arrêt du SITOA et le transfert de 18 agents.

- ➔ En 2018, une nouvelle compétence : **Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations** (Dite **GEMAPI**)

Aussi, beaucoup de dossiers de grande ampleur ont vu jour :

- l'ouverture du gymnase intercommunal le Chéran depuis la rentrée scolaire 2018 / 2019 ;
- la passerelle Chéran reliant Rumilly et Boussy ouverte au public depuis octobre 2018 ;
- la Communauté de communes s'est aussi dotée en 2018 d'une nouvelle identité pour mieux valoriser la diversité et la complémentarité des richesses de son territoire ;
- le 14 septembre 2019 : ouverture du réseau de transports urbains j'ybus à Rumilly.

Mais notamment, en cette fin de mandat, il est à rappeler quelques dossiers prioritaires engagés sur l'exercice 2019 :

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

- **Opération Action Cœur de Ville** : Une étude pré-opérationnelle confiée en 2019 à un prestataire en vue de la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain (OPAH RU) sur le centre ancien de la ville de Rumilly.
- **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat** : A l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 25 Septembre au 25 Octobre, l'approbation définitive du PLUI-h, entérinée lors du conseil communautaire du 3 février 2019, est l'avant dernier maillon car il conviendra notamment d'organiser pour la suite, le suivi de la mise en œuvre opérationnelle de ce nouveau document d'urbanisme dès 2020.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- **Stratégie de développement économique** : Dans la continuité par la Compagnie Européenne d'Intelligence Stratégique, la priorisation des actions et des moyens (financiers, humains...) reste à définir.
- **Territoires d'Industrie** : signé en décembre 2019 avec l'ensemble des collectivités et partenaires économiques : 4 actions sont à maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes.

EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES

- **Centre technique intercommunal de Broise** : Finalisation des travaux en 2019, avec installation du service d'exploitation de j'ybus ; bureaux du service eau et assainissement + réflexion à mener sur l'évolution du site à moyen terme.
- Finalisation des **travaux d'accès à la passerelle** sur 2020

TRANSPORTS - DEPLACEMENTS

- Expérimentation d'un **service d'auto-partage** depuis septembre 2019 après conventionnement avec Citiz.
- **Opération Action Cœur de Ville** : Etude préliminaire suite au projet de vélo station en gare de Rumilly.
- **Mobilités douces et vélo-routes** : prise de compétence de la Communauté de Communes en 2019 sur les axes structurants et étude de faisabilité opérationnelle qui a démarrée concernant la **liaison Rumilly/Savoie** et **Rumilly/Annecy** qui sont des projets menés en collaboration avec Grand Lac et Grand Annecy.

DEVELOPPEMENT SOCIAL ET LOGEMENT

- **Etude jeunesse** : Etat des lieux en cours de réalisation sur les 16 communes rurales hors Rumilly
- **Habitat** : mise en place à la communauté de communes d'un point d'information Energie avec ASDER (une fois/mois à partir du 17 Septembre 2019) et animation du Programme d'Orientations et d'Actions en matière d'Habitat (= volet Habitat du PLUi-H)

ENVIRONNEMENT

- **Plan Climat Air Energie Territorial** : Crédits d'études non suivis de réalisation car démarche conditionnée au recrutement d'un chargé de mission environnement
- **Adhésion** de la Communauté de Communes en 2019 au **Parc Naturel Régional du Massif des Bauges**

DECHETS

- Restructuration et contrôle d'accès de la **déchèterie** : modification du programme des travaux pour optimiser le fonctionnement en créant une zone de dépose à plat des déchets verts : ce qui a rallongé le délai de réalisation des études, et par conséquent, repoussé le lancement de la consultation fin 2019.
- **Conteneurs Semi-Enterrés** : les études d'implantation ont démarré en septembre 2019. Le programme a dû être modifié en raison de la hausse considérable des coûts par rapport aux montants prévisionnels, ce qui a également allongé le délai des études de maîtrise d'œuvre. La consultation sera donc lancée sur l'exercice 2020.

EAU ET ASSAINISSEMENT

- **Mode de gestion** : Année 2019 = Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix du mode de gestion des services eau et assainissement suite à la fin de la Délégation de Service Public qui arriverait à échéance en fin d'année 2020.
- **Schéma directeur d'assainissement** : plan de zonage en cours de finalisation.

- **GEMAPI** : Mise en œuvre opérationnelle reconduite en 2020 dispose la communauté de communes avec le projet de création d'une mission environnement.

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le 30/06/2020
ID : 074-247400740-20200615-2020_DEL_075-DE


TOURISME

- Résultats de l'étude d'opportunité d'un **hébergement de groupe** en septembre 2019 qui permettra aux élus de se positionner en 2020 sur les suites à donner au projet.

COMMUNICATION

- Ouverture de la Communauté de Communes aux réseaux sociaux (septembre 2019)
- **Refonte du site Internet – Extranet / Intranet** : appel d'offre infructueux en 2019 d'où relance du projet en 2020

VUE CONSOLIDEE
Budget Principal + Budgets Annexes

Envoyé en préfecture le 30/06/2020
 Reçu en préfecture le 30/06/2020
 Affiché le 30/06/2020 
 ID : 074-247400740-20200615-2020_DEL_075-DE

Réalisation de l'année 2019
hors retraitement des flux croisés entre budgets

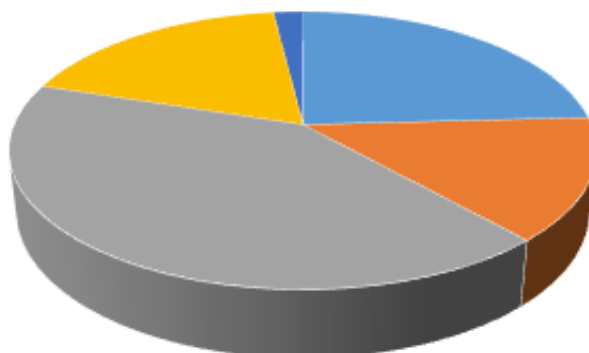
Libellé		Fonctionnement		Investissement		
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Budget Principal		13 250 506,50 €	15 783 731,48 €	1 414 194,28 €	1 709 257,74 €	
B u d g e t s A n n e e s	S P A	Zones d'Activités Economiques	2 929 791,44 €	2 867 249,54 €	2 779 840,57 €	2 645 230,79 €
		Immobilier d'entreprises	15 312,03 €			
		Elimination et valorisation des déchets ménagers	3 252 110,81 €	3 630 248,25 €	701 347,04 €	962 530,37 €
		Transports Scolaires	2 023 851,21 €	1 781 109,83 €	35 036,23 €	7 761,06 €
	S P I C	Transports Publics de Voyageurs et Déplacements	593 464,04 €	790 251,40 €	878 038,24 €	330 724,03 €
		Eau Potable	2 706 080,57 €	3 323 716,26 €	1 292 887,98 €	905 556,90 €
		Assainissement	2 292 263,35 €	3 467 803,04 €	1 307 189,12 €	1 323 972,28 €
Total 1		27 063 379,95 €	31 644 109,80 €	8 408 533,46 €	7 885 033,17 €	
RESTES A REALISER		42 946,00 €		1 682 795,06 €	188 945,90 €	
Total 2		27 106 325,95 €	31 644 109,80 €	10 091 328,52 €	8 073 979,07 €	
RESULTATS CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2019 (HORS REPORT (n-1))		4 537 783,85 € Excédent		Deficit	-2 017 349,45 €	

DETTE AU 31 DECEMBRE 2019

<u>Année</u>	<u>Capital restant dû au 31/12/19</u>	<u>Annuité</u>	<u>Intérêts</u>	<u>Capital</u>
2019	13 053 800,01 €	2 049 582,05 €	391 600,47 €	1 657 981,58 €

dont

Budget Principal	3 152 451,66 €	447 656,77 €	71 789,40 €	375 867,37 €
Budget Eau	1 854 634,15 €	378 910,13 €	63 042,98 €	315 867,15 €
Budget Assainissement	5 421 359,35 €	812 552,76 €	222 262,26 €	590 290,50 €
Budget déchets	2 370 354,85 €	364 496,76 €	33 540,20 €	330 956,56 €
Budget déplacements	255 000,00 €	45 965,63 €	965,63 €	45 000,00 €



- Budget Principal
- Budget Eau
- Budget Assainissement
- Budget déchets
- Budget déplacements

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(Budget Principal + Budgets Annexes)

<u>Solde Intermédiaires de Gestion</u> <u>Année 2019</u>	Budgets consolidés
Recettes	28 224 528,31 €
Dépenses	22 132 010,31 €
<u>Capacité d'Autofinancement Brute</u>	6 092 518,00 €
Remboursement capital	1 657 981,58 €
<u>Capacité d'Autofinancement nette</u>	4 434 536,42 €
En-cours de la dette	13 631 185,61 €
Capacité dynamique de désendettement	2,24

La **CAF nette** mesure la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement grâce à ses ressources propres, une fois acquittée la charge obligatoire de la dette.

La **capacité de désendettement** détermine le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.